Nom et adresse de l’établissement :

 **à** Monsieur Michel LALANDE Préfet de la région Hauts-de-France

 **s/c :** Monsieur Luc JOHANN Recteur de l'Académie de Lille

**s/c :** Monsieur Jacques HOUSSIN

 Conseiller départemental du Nord

, le / / 2017

Monsieur le Préfet,

 C’est avec beaucoup d’inquiétude que nous avons appris la décision gouvernementale de réduire de façon drastique le nombre de contrats aidés – CUI. Dans notre établissement les conséquences sont désastreuses, avec ces contrats non renouvelés ce sont des personnes de plus qui se retrouvent sans emploi et d'autres avec une charge de travail accrue.

 C'est pourquoi, avec notre confédération Force Ouvrière, nous demandons le maintien de tous ces contrats. En effet, notre organisation, qui a certes dénoncé le caractère précaire de ces contrats de travail, considère que la seule évolution positive pour ces salariés est leur transformation en emplois statutaires de la Fonction Publique et non leur suppression.

 Nous sommes extrêmement inquiets des répercussions d’une telle décision sur le fonctionnement de notre établissement. Comment comptez-vous assurer le fonctionnement de la cantine et l'entretien des locaux si les personnes chargées d’effectuer ces missions voient leur emploi supprimé ?

 Personne ne peut comprendre ce plan de suppression d’emplois qui frappe encore une fois les personnels les plus précaires et qui risque à terme de gravement compromettre le bon fonctionnement de notre collège et la réalisation de ses missions. Nous estimons qu’en ne revenant pas sur cette décision, vous prendriez la responsabilité de créer une situation de désordre et d'épuisement pour les agents. C’est pourquoi, nous vous demandons qu’aucun emploi aidé ne perde son emploi.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en notre parfaite considération.